



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 20 novembre 2019 — N° 84**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Cassien Pagé pour son engagement communautaire.

---

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet sur la santé Apni Sehat Apni Parvah.

---

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois athlètes de la Mauricie ayant participé à un événement de soccer unifié à l'Université Laval.

---

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Grande Semaine des tout-petits.

---

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Clément Dubois, ex-maire de la ville de Nicolet.

---

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de La Maison d'aide et d'hébergement L'Accalmie inc.

20 novembre 2019

---

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Espace Suroît.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de demander l'accès aux soins de santé universels et aux services de garde subventionnés pour les enfants de parents ayant un statut migratoire précaire.

---

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Forum Mercier-Est en mouvement.

---

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis) fait une déclaration afin de féliciter le cycliste Hugo Houle pour ses performances sportives.

---

À 9 h 53, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 02.

---

20 novembre 2019

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

Mme Melançon (Verdun) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 495 Loi autorisant la captation de sons et d'images lors des séances publiques d'un conseil municipal ou d'un conseil d'une communauté métropolitaine

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 248 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 495.

### **Dépôts de documents**

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2019-2020 – Novembre 2019.

(Dépôt n° 1179-20191120)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

20 novembre 2019

---

À la demande de M. le président, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, dépose :

Quatre extraits du Journal des débats, datés respectivement du mardi 13 mars 2018, du mardi 20 mars 2018, du jeudi 10 mai 2018 et du mercredi 16 mai 2018; et la copie d'un article du *Journal de Québec*, daté du 28 mars 2018, intitulé *Baisse des taxes scolaires : Legault compte sur l'argent des médecins spécialistes*.

(Dépôt n° 1180-20191120)

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les Journées d'action contre la violence envers les femmes, qui se tiennent du 25 novembre au 6 décembre 2019;

QU'elle dénonce la violence faite envers les femmes, puisque dans toute société libre et égalitaire, aucune violence ne doit être tolérée;

QU'elle salue et qu'elle soit solidaire de l'implication des organismes, groupes de femmes, bénévoles qui œuvrent chaque jour pour contrer toute forme de violence à l'égard des femmes, dont la violence conjugale, l'exploitation sexuelle et les agressions sexuelles, et qui soutiennent les personnes qui en sont victimes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

20 novembre 2019

---

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec M. Polo (Laval-des-Rapides), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le développement d'une politique visant l'électrification des transports; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la protection de la langue française; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Famille, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'enfance qui est célébrée aujourd'hui, le 20 novembre;

QU'à cette occasion, elle souligne la nécessité de défendre et de garantir les droits de l'enfant, tels que stipulés par la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1989;

QU'elle profite de l'occasion pour remercier les différents acteurs de notre société qui sont engagés envers le bien-être des enfants, notamment les parents, les services de garde éducatifs à l'enfance et les éducatrices, les organismes communautaires Famille, les haltes-garderies communautaires, les centres de pédiatrie sociale en communauté, ainsi que tous les intervenants qui œuvrent en petite enfance;

20 novembre 2019

---

QUE cette Assemblée souligne également la Grande semaine des tout-petits, qui se tient à travers le Québec, du 17 au 23 novembre;

QU'elle reconnaisse l'importance d'agir tôt et de manière concertée, afin que chaque enfant, au Québec, puisse développer son plein potentiel, peu importe ses conditions socio-économiques;

QU'elle mette en lumière la nécessité d'unir nos forces pour joindre tous les enfants et de travailler tous ensemble pour améliorer leur bien-être et favoriser leur épanouissement à tous les plans.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité;

20 novembre 2019

---

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 19 novembre 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, est ajourné au nom de Mme Perry Mélançon (Gaspé).

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

---

20 novembre 2019

---

**Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) propose :

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission de la santé et des services sociaux afin qu'elle procède les 22 et 23 janvier 2020 à des consultations particulières et auditions publiques concernant les services offerts aux personnes autistes, notamment lorsqu'elles atteignent l'âge de la majorité;

QUE la Commission entende les personnes et organismes suivants ainsi que toutes les personnes ou organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer :

Autisme Québec conjointement avec Autisme Montréal  
Réseau pour transformer les soins en autisme (RTSA)  
Autisme sans limites  
M. Charles Lafortune, vice-président contenu et réalisation, Pixcom  
The Little Red Playhouse  
Autism Speaks  
Dre Srividya Iyer, professeure adjointe au département de psychiatrie à l'Université McGill et chercheure au Centre de recherche de l'Hôpital Douglas  
Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ)  
Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS)  
Association of Directors General of English School Boards of Québec (ADGESBQ)  
SACCADE, Mme Brigitte Harrison  
École À Pas de Géant  
Dr Alexis Beauchamp-Châtel, psychiatre, chef de service médical du programme de psychiatrie neurodéveloppementale adulte de l'IUSMM, professeur adjoint de clinique au département de psychiatrie de l'Université de Montréal  
Fédération québécoise de l'autisme  
Coalition Autisme Québec

20 novembre 2019

---

M. Tung Tran, directeur du Programme santé mentale et dépendance (par intérim) au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, conjointement avec Mme Geneviève Chabot, directrice adjointe de la réadaptation au CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la Commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changements des personnes et des organismes.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 52 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

20 novembre 2019

---

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Rousselle (Vimont).

---

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 novembre 2019, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

20 novembre 2019

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Melançon (Verdun) :

(Vote n° 248)

POUR - 110

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Rimouski)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	